

VELAN INC. – DÉNONCIATION

Politique et procédure régissant la réception, la conservation et le traitement des plaintes et des inquiétudes des employés concernant des activités frauduleuses, la comptabilité, les contrôles internes et la vérification

Velan Inc. est déterminée à respecter l'ensemble des lois et des règlements sur les valeurs mobilières, des normes comptables, des contrôles internes et des méthodes de vérification applicables. Tout employé de Velan Inc. (y compris les employés des sociétés du groupe de Velan Inc. figurant à l'annexe A) peut déposer une plainte ou exprimer ses inquiétudes de bonne foi concernant des activités frauduleuses, des questions comptables ou des questions de vérification, y compris en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et aux communications avec les vérificateurs internes ou externes, auprès de la direction de la société sans craindre d'être congédié ou de subir toute forme de représailles. Les employés et les autres personnes qui connaissent les pratiques comptables, les contrôles internes et les méthodes de vérification de Velan Inc. sont fortement encouragés à faire part de leurs plaintes ou de leurs inquiétudes de bonne foi au sujet de ceux-ci. Ces plaintes de bonne foi peuvent être transmises au chef de la direction, au président, à la présidente du comité de vérification, au chef de la direction des finances, au président du conseil de Velan, au vice-président, finances, ou à la vice-présidente ressources humaines et chef de contentieux aux adresses électroniques suivantes :

Chef de la direction : A.K. Velan – ak.velan@velan.com

Président : Tom Velan – tom.velan@velan.com

Présidente du comité de vérification : Anna Martini – amartini@dynamite.ca

Chef de la direction des finances : John Ball – john.ball@velan.com

Président du conseil : Ivan Velan – ivan.velan@velan.com

Vice-présidente, Finances : Valerie Hannah – valerie.hannah@velan.com

Vice-présidente ressources humaines et chef de contentieux : Sabine Bruckert–
sabine.bruckert@velan.com

Pour les personnes qui préfèrent garder l'anonymat, le comité de vérification de Velan Inc. a établi la procédure suivante afin (1) de recevoir, de conserver et de traiter les plaintes et (2) de fournir aux employés un moyen leur permettant de transmettre à la société de manière confidentielle et anonyme leurs inquiétudes concernant des activités frauduleuses ou des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification (le « processus de dénonciation confidentiel »). La présidente du comité de vérification supervise l'examen et la résolution des plaintes et des inquiétudes reçues et est chargée de la mise en oeuvre de la présente politique.

Portée

La présente procédure a trait aux plaintes et aux inquiétudes concernant des activités frauduleuses, des pratiques comptables douteuses, des contrôles internes ou des questions de vérification. Les plaintes pourraient, par exemple, porter sur ce qui suit :

- une fraude ou une erreur délibérée dans l'établissement, l'évaluation, l'examen ou la vérification d'états financiers;
- une fraude ou une erreur délibérée dans l'enregistrement ou la tenue de dossiers financiers;
- le non-respect délibéré des contrôles internes établis ou une dérogation délibérée à ceux-ci;
- une déclaration fausse ou trompeuse figurant dans un dossier financier, un rapport financier ou un rapport de vérification ou y ayant trait;

- tout écart de la présentation complète et fidèle de la situation financière et des résultats de la société.

Transmission

Les employés peuvent transmettre leurs plaintes ou leurs inquiétudes, de manière confidentielle et anonyme s'ils le désirent, au moyen d'un système de transmission sur le Web, qui achemine les plaintes par courrier électronique directement à la présidente du comité de vérification. Le système de transmission est disponible à l'adresse Web suivante :

www.velan.com/denonciation

Les employés et les autres personnes peuvent également faire parvenir leurs plaintes, de manière confidentielle et anonyme s'ils le désirent, à l'adresse suivante :

Velan Inc.
1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec)
H3B 2K4

L'adresse ci-dessus est celle d'un service de courrier indépendant qui transmettra la plainte directement à la présidente du comité de vérification.

En règle générale, lorsqu'un employé transmet de l'information de manière confidentielle et anonyme, la société ne cherchera pas à identifier celui-ci, sauf si elle est tenue de le faire aux termes des lois ou des règlements de la bourse applicables.

Traitement des plaintes

- Toutes les plaintes (soumises par un employé de la société ou par une autre personne) concernant des activités frauduleuses, des pratiques comptables, des contrôles comptables internes ou des questions de vérification sont transmises au président du comité de vérification.
 - La présidente du comité de vérification doit :
 - mener l'enquête qu'il juge appropriée dans les circonstances;
 - conserver les documents reçus ou rédigés relativement à une plainte;
 - recommander au comité de vérification les mesures qu'il juge appropriées relativement à une plainte.
 - Le comité de vérification doit :
 - examiner tous les aspects d'une plainte;
 - superviser le processus de dénonciation confidentiel;
 - examiner les mesures recommandées par le président du comité de vérification relativement à une plainte;
 - déterminer les mesures à mettre en oeuvre relativement à une plainte.

SOCIÉTÉS DU GROUPE VELAN :

Velan Inc.

Velan – Proquip Inc.

Velan Valve Corp.

Velan Stream Trap Corporation

Velan Valves Ltd.

Velan GmbH

Velan Ltd.

Juwon

Velan Válvulas Industriais, Lda.

Velan-Valvac Manufacturing Co. Ltd.

Accucast

ANNEXE B

- Qu'entend-on par *FRAUDE*? Une « fraude » est un acte intentionnel qui entraîne une inexactitude importante dans des états financiers.
- Trois types d'inexactitudes sont considérés pertinents en ce qui a trait à notre définition de fraude.
 - Information financière frauduleuse – Inexactitudes intentionnelles dans des états financiers ou dans des notes visant à induire en erreur.
 - Détournement d'actifs – Vol ou détournement des actifs d'une société (détournement de fonds, vol de biens ou obtention de pots-de-vin de fournisseurs ou de représentants, par exemple).
 - Actes illégaux – Les actes illégaux peuvent faire en sorte que des états financiers comportent une inexactitude importante. Les actes illégaux incluent la violation des lois et des règlements gouvernementaux (violation intentionnelle de règlements gouvernementaux, par exemple).

Accusé de réception

J'ai lu les conditions de la présente politique relative à la dénonciation et accepte de m'y conformer. Je comprends que si je ne respecte pas cette politique, je m'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller éventuellement jusqu'au congédiement ainsi qu'à des poursuites civiles et criminelles.

Date : _____ Nom : _____ Signature : _____

(en caractères d'imprimerie)